

+ 1^{ère} étape : préparer votre demande

Vous venez de retirer une demande d'intervention du fonds solidarité logement de Saône et Loire.

Le dossier est composé du formulaire de demande et de fiches spécifiques à votre besoin.

Pour présenter votre situation, vous avez à rassembler les justificatifs de vos ressources, charges, crédits et dettes. [Consultez la liste de la page 2](#)

N'oubliez pas de joindre également la facture ou le justificatif de votre demande auprès du FSL. [Consultez la liste de la page 3](#)

+ 2^{ème} étape : formuler votre demande

Vous avez en votre possession toutes les pièces nécessaires.

Afin que votre dossier soit traité, joignez toutes les copies de ces pièces.

Remplissez le formulaire en entier, toute réponse est obligatoire, sinon votre demande ne sera pas prise en compte.

N'oubliez pas de signer votre demande et la rubrique « informatique et libertés » en page 7 du formulaire.

+ 3^{ème} étape : adresser votre demande

Adressez le tout au secrétariat de la commission unique délocalisée (CUD) dont vous relevez. [Consultez la carte de la page 3](#)

+ Liste des pièces justificatives de votre situation financière

Justificatifs de vos ressources

1. Relevés de prestations de la Caisse d'allocations familiales ou de la Mutualité sociale agricole (Prestations familiales, APL/Allocation Logement, RSA)
2. Bulletins de salaire
3. Bénéfices industriels, commerciaux, agricoles
4. Indemnités chômage
5. Rémunération de stage(s)
6. Indemnités journalières de l'assurance maladie
7. Pension invalidité
8. Rente accident du travail
9. Allocation adulte handicapé
10. Retraite(s) (régulière(s) de base et complémentaire(s))
11. Jugement de pension(s) alimentaire(s) à percevoir
12. Attestation de bourse(s) scolaire(s)

Justificatifs de vos charges

13. Quittances de loyers ou tableau d'amortissement du prêt immobilier
14. Charges collectives du logement
15. Quittance location garage
16. Factures EDF / GDF ou autres fournisseurs d'énergie.
17. Frais de chauffage
18. Factures d'eau
19. Factures de téléphone
20. Quittances d'assurance (habitation, véhicule(s), ...)
21. Cotisation(s) de mutuelle santé
22. Avis de taxe d'habitation, redevance télévision
23. Avis d'impôts sur le revenu
24. Avis de taxe foncière
25. Avis de taxe d'enlèvement des ordures ménagères
26. Jugement de pension(s) alimentaire(s) à payer
27. Estimation(s) des frais de transport (travail, scolarité, formation, santé)

Justificatifs de vos crédits

28. Documents concernant vos crédits (tableau(x) d'amortissement du ou des prêt(s), dernier relevé crédit revolving...)

Justificatifs de vos plan(s) d'apurement

29. Toute(s) pièce(s) justificative (s)

Justificatifs de vos dettes

30. Dernière(s) quittance(s) ou facture(s)

Justificatif(s) Banque de France (surendettement)

31. Plan de surendettement (notification(s) de la Banque de France)

+ Liste des pièces relatives à votre demande auprès du FSL

! Pour toute demande joindre la fiche demandeur

Accès au Logement

- Dépôt de garantie →
 - Premier loyer →
 - Cautionnement →
- Fiche destinée au bailleur
- Assurance logement →
 - Mobilier de base →
 - Déménagement →
- Devis de l'assureur
→ Devis du fournisseur
→ Devis du prestataire

Pièces demandées

Maintien dans le Logement

- Impayés de loyers et charges locatives →
 - Impayés d'énergie →
 - Impayés d'eau →
 - Impayés de téléphone →
 - Impayés d'assurance logement →
- Fiche demandeur et justificatif de la créance
→ Dernière facture
→ Facture de l'assureur ou justificatifs de recouvrement

+ CUD

• CUD d'Autun

Maison départementale des solidarités
4 rue de Parpas – BP 115
71404 Autun
Tél. : 03 85 86 54 44

• CUD du Creusot

Maison départementale des solidarités
2 avenue de Verdun
71200 Le Creusot
Tél. : 03 85 77 03 30

• CUD de Montceau-les-Mines

Maison départementale des solidarités
8 rue François Mitterrand
71300 Montceau-les-Mines
Tél. : 03 85 67 67 00

• CUD de Paray-le-Monial

Maison départementale des solidarités
2 Avenue de la Poste - BP 12
71601 Paray-le-Monial cedex
Tél. : 03 85 81 61 00



• CUD de Chalon-sur-Saône

Territoire d'action sociale
1 avenue Georges Pompidou
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 46 96 75

• CUD de Louhans

Maison départementale des solidarités
23 bis rue des Bordes
71500 Louhans
Tél. : 03 85 75 70 20

• CUD de Mâcon

Territoire d'action sociale
Rue de Lingendes
71026 Mâcon cedex 9
Tél. : 03 85 39 78 45

+ Liste des membres de la commission unique délocalisée

- Le président du Conseil général ou son représentant
- Le maire de la commune où siège la commission ou son représentant
- Un administrateur de la Caf
- Le responsable d'équipe médico-sociale, représentant de la Direction générale adjointe aux solidarités, service du Conseil général
- Le directeur de la Mission locale ou son représentant
- Un représentant des associations caritatives locales
- Les associations justifiant d'une expérience particulière pour l'insertion des jeunes en difficulté et pour l'insertion par le logement et qui sont prestataires des accompagnements sociaux
- Pour les dossiers qui les concernent : EDF/GDF, les bailleurs publics (organismes HLM), les Compagnies d'Eaux.

La CUD est présidée par le président du Conseil général ou son représentant.

+ Informatique et libertés

Notice d'information sur le traitement de votre dossier

Les renseignements portés sur le dossier de demande d'aide font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont soumis aux dispositions de la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Les destinataires des informations portées sur le dossier sont :

Pour la totalité des informations :

- le secrétariat de la CUD,
- les membres de la CUD pour l'examen de votre demande (liste des membres ci-dessus).

Et pour la partie des informations qui les concerne :

- le Service logement social du Conseil général, pour la gestion financière et comptable des aides FSL,
- les services sollicités, pour une éventuelle mesure d'accompagnement sollicitée,
- vos bailleurs, créanciers ou fournisseurs,
- le maire de votre commune, pour recueillir son avis sollicité par courrier.

Ces renseignements sont rendus anonymes pour le traitement statistique et l'analyse financière des dépenses faites par le Conseil général, les présidents(es) de CUD.

Si un travailleur social vous accompagne dans votre demande, sauf opposition de votre part, il pourra consulter votre dossier d'allocataire Caf sur le site internet de la Caf (Cafpro).

Vous pouvez obtenir communication des informations vous concernant et demander une rectification sur présentation d'une pièce d'identité, en vous adressant auprès du secrétariat de la CUD dont vous relevez et dont les coordonnées figurent page 3 de ce document.